



AGENTS DE LA SÛRETÉ FERROVIAIRE

PRIME PATROUILLE SUGE

10 EUROS BRUT PAR JOURNÉE DE SERVICE OPÉRATIONNELLE !

Comme nous l'avons indiqué dans notre dernier tract de la SUGE, la prime patrouille était en cours de validation. La décision est tombée : ce sera 10 euros brut par journée de service opérationnelle !

**LA DIRECTION
A RÉPONDU
FAVORABLEMENT
À UN CERTAIN
NOMBRE DE NOS
DEMANDES LORS DE
NOTRE BILATÉRALE.**

POUR QUI ?

La prime dépend non pas du poste tenu, mais de la mission effectuée. Cette prime sera versée pour les missions opérationnelles en tenue ou en civil, armées ou non armées (MRS, TIS terrain pour les moniteurs, etc.) et lorsqu'un agent sera en appui des équipes de terrain (postes de commandement, vidéopatrouille, etc.).

L'UNSA OBTIENT LA MISE EN PLACE DE CETTE PRIME POUR LES AGENTS DE LA CLASSE 2 À LA CLASSE 8 !

Pour l'UNSA-Ferroviaire, ce point était essentiel, car sur le terrain, il n'y a pas de classe. L'ensemble des agents est confronté aux mêmes risques, peu importe leur classe !

QUE RETENIR ?



Cette prime sera versée sur la paie de juillet pour les journées terrain effectuées au mois de juin. La prime apparaîtra sur la fiche de paie avec comme dénomination « indemnité locale » le temps de la mise en place de la rubrique de paie finalisée qui sera « indemnité patrouille SUGE ». En cas de problématique, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants locaux UNSA-Ferroviaire.

